



## LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS

### II

#### *Deux chansons dans la note populaire*

..

Au-dessus du jardin blanc  
plane un petit lilas frêle,  
au-dessus du jardin blanc  
plane un petit lilas blanc.

Ses parfums troublent l'étang  
et sur le jardin en neige,  
plane un petit lilas blanc,  
sur la neige du-printemps.

Il s'agite sous le vent  
comme une petite âme en peine,  
semble appeler des enfants  
assis dans le jardin blanc...

On coupa le lilas blanc  
avec des cris d'allégresse,  
on coupa le lilas blanc  
et pleura le beau printemps.

..

O la belle pourquoi pleurer,  
pourquoi pleurez-vous ?

Je pleure sur mon chevalier,  
le connaissez-vous ?

Quand il partit à la guerre,  
je l'entends encore,

Il me dit : crois et espère,  
prends mon anneau d'or !

Et j'aurai à la bataille  
ton cœur près du mien,

Pour fêter nos fiançailles  
au retour prochain...

Son cheval dans la poussière  
l'emporta un soir,

Et je passe ma vie entière  
sur le chemin noir.

Mon chevalier est-il mort ?  
j'attends et je pleure.

Hélas, hélas es-tu mort ?...  
Reviens ou je meurs !...

RICHARD LEDENT.

Extraits de : *Le Petit Paroissien*, livre de vers. Imprimé par Mathieu THÔNE, à Liège, édité par LACOMBLEZ, Bruxelles, 1897.

## BIBLIOGRAPHIE

*Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, par V. CHAUVIN, professeur de langues orientales à l'Université de Liège. — Fascic. II. Kalilah. — In-8, IX et 239 pages. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1897. Prix 7 fr. 50.

Au moment où le remarquable travail de M. Bédier sur les fabliaux a remis en question l'origine orientale des contes du moyen-âge, nous croyons faire chose utile en signalant aux folkloristes le livre de M. Chauvin ; car ce n'est pas seulement une bibliographie du Kalilah, c'est aussi une contribution importante à l'étude des contes orientaux.

En effet, aux pages 81-129, on trouve le résumé des 137 contes du Kalilah, avec l'énumération des auteurs qui en ont parlé et l'indication de rapprochements nouveaux, tirés, pour la plupart, de plusieurs recueils arabes non encore traduits (Moustatraf, Mouhâdarât, Sirâg al mouloûk, Tibr, etc., etc.).

Plus loin figurent, résumés et documentés de même, les 53 contes du Lucanor (p. 148-162) ; puis, p. 172-174, les 19 contes Kitâb assâdih, collection qui semblait tombée dans l'oubli ; p. 177-187, les 38 contes du Soulwâne ;

p. 190-209, les 79 contes du Fâkihat, ouvrage arabe qui n'a encore jamais été traduit et dont M. Ch. a découvert l'identité avec le Merzbâne Nâmèh; p. 217-224, les 24 contes du Galâd; enfin, p. 225-230, tous les contes, au nombre de 20, d'une collection qui était perdue dans les Mille et une Nuits et dont, jusqu'à ce jour, deux traducteurs seulement avaient donné quelques extraits. En tout, donc, 370 contes ou fables, dont beaucoup n'étaient et ne pouvaient être connus que de quelques arabisants.

Dans les volumes suivants de sa bibliographie, M. Ch. aura l'occasion de traiter de la même façon d'autres grands recueils arabes de contes; quand cette partie de sa tâche sera achevée, les folkloristes auront à leur disposition un vaste répertoire, qui les mettra à même de mieux apprécier la part de l'Orient dans la propagation des contes.

JOS. DEFRECHEUX.

*Noirbroqua-le-Pendu, Chronique ardennaise*, par J. NOSRIPE. — In-12 de 268 p. Godenne, éd. Liège 1895. — Prix, 2 fr.

Voici un livre spontané, et d'autant plus curieux pour nous qu'il est bondé de détails folkloriques. Nous n'en résumerons pas le sujet, très attrayant du reste et qui repose en partie sur des faits historiques. Constatons seulement que l'auteur s'est gardé de les amplifier outre mesure: la « chronique » reste vraisemblable dans tous ses détails. Après nombre d'aventures mystérieuses et terrifiantes, entremêlées d'épisodes pittoresques ou touchants, la vertu se trouve en fin de compte récompensée et le vice solennellement puni; le lecteur se déclarera donc satisfait et conservera de sa lecture un souvenir agréable.

Mais ce qui doit nous retenir ici, ce sont les détails de folklore et d'ethnographie traditionnelle dont M. N. a entrelardé sa « chronique ». Plusieurs chapitres mêmes de son œuvre ne sont autres que de bonnes relations où l'abondance des détails n'a d'égale que leur exactitude. Nous en avons reproduit deux ci-dessus pages 65 et 103. On peut juger, par le second de ces articles, du soin avec lequel l'auteur a réuni, non sans peine d'ailleurs, quoi qu'étant du pays, les souvenirs des anciens afin de pouvoir offrir à ses lecteurs le tableau exact de plus d'une coutume curieuse. On verra d'autre part, dans sa description de la foire de la St-Martin à Harré (ci-dessus p. 65) plus d'une preuve matérielle de son souci d'être complet et de ne perdre aucun détail pittoresque.

On doit aussi louer la façon dont M. N. a « campé » ses personnages paysans. Certes, il ne faut pas chercher ici la psychologie raffinée des romanciers à la mode. Non, mais l'auteur a su en quelques traits établir des types villageois, avec un soin, une vérité tels qu'il semble les avoir « croqués » sur le vif. Tel, ce marchand de bétail connu à quatre lieues à la ronde — quatre lieues! — On nous le décrit de pied en cap, en insistant sur ce fait qu'il a l'habitude de parler tout seul à haute voix; et les malicieux paysans ne manquent jamais de le saluer de cette apostrophe: « Bonjour, Garoy, et la compagnie!... » Tels aussi ces deux inséparables factotums de ferme qui, allant en course au bourg voisin, tirent à la courte paille pour savoir à qui des deux reviendra la place d'homme de confiance à l'abbaye —

au cas où cette place deviendrait vacante — et au cas où l'on songerait à eux. Le perdant n'est pas content et récrimine. « Sais-tu, dit-il, qu'on n'emploie pas souvent du bois pour « tirer au fêtu »? Et puis c'est ordinairement la longue fiche qui gagne. Et puis, il est d'habitude que les parties arrangent les fiches de commun accord et désignent celui qui les tiendra ». L'autre ne répond rien mais se met en posture de prêter l'oreille. « Que fais-tu? — J'écoute. — Entends-tu quelque chose? — J'entends une voix. — Une voix? — Oui, la voix du bon sens. Sais-tu ce qu'elle me dit? — Quoi donc? — Elle dit que le vent renverse les châteaux en Espagne. » Le premier sourit; un peu plus loin, il s'arrête et écoute à son tour: « Qu'y a-t-il? — La voix du bon sens parle à nouveau. — Tu l'entends? — Parfaitement. — Eh bien! que raconte-t-elle? — Elle me dit que c'est le plus malin qui attrape l'autre! » Alors, piqué, le second riposte: « C'est possible, mais il arrive qu'elle se montre fort complaisante, et je crois que tu finiras par la faire parler comme les cloches, qui disent tout ce qu'on veut! » (1).

Comme on le voit, le livre ne manque pas de cet humour parfois si délicat, que dépense si libéralement l'homme du peuple. Et à ce titre il plaira au public, indépendamment des amateurs de choses populaires qui y trouveront à glaner, outre de tels traits, maints détails de folklore adroitement intercalés et consciencieusement rédigés. Il y a lieu de féliciter M. N. et de l'encourager dans cette voie, en lui signalant celle de la récolte systématique pour laquelle son goût très exact des vieilles choses lui serait un guide sur et précieux.

O. G.

*Blason populaire de Franche-Comté*, par Charles BEAUQUIER. — Volume in-12 de 300 p. Paris, Lechevalier et Leroux, éditeurs 1897. — Prix 4 francs.

Ce beau volume est le résultat d'une véritable enquête s'il en fut, puisque chaque village de la province y a sa liste de sobriquets, dictons et contes satiriques. La Franche-Comté a fait longtemps partie de la Bourgogne; ses habitants ont donc été jadis complètement confondus avec les Bourguignons. Ceci permet à l'auteur d'incorporer dans son ouvrage les proverbes, dictons et sobriquets par lesquels on blasonnait ces derniers: sujet tout désigné d'une première partie, si l'on y comprend, comme l'a fait M. B., les documents relatifs aux Comtois proprement dits. La plupart de ces brocards sont naturellement assez malsonnants. A les en croire, les Bourguignons sont traîtres, blasphémateurs et entêtés; ils n'ont ni vergogne ni franchise. Quelques dictons sont cependant flatteurs (ils disent précisément le contraire des précédents!) Mais le propre du blason n'est pas la bienveillance et il en revient bientôt à ses vieilles habitudes; sa note dominante là-bas comme partout est la satire ordinairement cruelle, souvent piquante. Assez souvent les mots sont grossiers, au sens où nous les jugerions, prononcés parmi nous; mais le paysan ne brille pas par la délicatesse, et M. B. n'a pas voulu expurger sa collection. Les gens qui n'en sont plus au type bellement composé du paysan romantique l'approuveront.

(1) Voir sur l'interprétation du chant des cloches, *Wallonia* t. I., p. 141-2.



Dans l'infinité des dictons relatifs aux villes et villages de la Franche-Comté — dictons fournis toujours en texte patois avec traduction — nous retrouvons bon nombre de vieilles connaissances. Tels, les surnoms d'ânes, de fous, de sorcières, d'ours, de coeus, de loups, de garous, etc., qui se retrouvent dans nos provinces comme en France.

M. B., qui s'abstient régulièrement de commentaires personnels, ne manque pas l'occasion de rapporter les historiettes qui viennent à l'appui des divers blasonnements. Parfois, d'ailleurs, un blason est né d'un fait local qui a remué les imaginations au dehors, soit que les habitants du lieu se soient collectivement amusés à le grossir, soit qu'il ait été réellement typique. Les gens de Champey s'appellent *fouaciers*, parce que, dit l'auteur, ils sont friands de *fouacs*, petits pains blancs de pure farine de froment. C'est bien peu. Mais l'auteur rapporte qu'un jour le boulanger du village fut accusé de vouloir falsifier ses farines : il s'amena chez lui une voiture pleine de lentilles et de vesces. Les habitants mirent le feu à la voiture et chassèrent l'homme. Cette furie, peut-être injuste, et qui dut faire du bruit dans le pays, ne fut sans doute pas pour peu dans la popularité du blason. L'aventure a même pu suffire à le créer. L'histoire du Chat-volant de Verviers n'a pas plus de caractère que celle-là. Et elle a créé un blason qui n'a certes ni moins d'humour ni plus d'à-propos topique que celui de Champey.

Il nous paraît que M. B. est un peu sorti de son cadre en rapportant une multitude de *beotiana* au sujet de certains villages. Parfois le *beotianum* a donné lieu à un eri qui, en rappelant le conte, en le synthétisant pour ainsi dire, a le don d'agacer les habitants. Mais ce eri lui-même n'est blason que d'intention, non de fait. On pourrait cependant classer dans les blasons des faits comme le suivant : De ce que les habitants de Z\*\*\* ont pris, dit-on, la lueur de la lune pour celle d'un incendie, il s'ensuit qu'on cite couramment la lune de Z\*\*\* à propos des méprises niaises. Mais le désir d'être complet dans un ouvrage de l'espèce ne doit pas faire dépasser la mesure. Pour bien poser notre pensée, nous ne serions pas partisans, par exemple, de signaler, comme blasons de Dinant, les innombrables histoires où intervient le mot de *copère*. Le sens même du mot « blason » se restreint aux sobriquets collectifs, aux dictons où interviennent ces sobriquets ou les noms de lieux, et aux histoires ayant pour effet d'expliquer l'application des vocables satiriques. C'est bien ainsi, si je ne m'abuse, que l'ont compris les restaurateurs du vieux mot de « blason » dans son sens folklorique. MM. GAIDOZ et SÉBILLOT, collecteurs du *Blason populaire de la France*.

Cette observation faite, on doit féliciter M. B. des résultats de son enquête et du soin méticuleux avec lequel il a constitué sa nombreuse collection. Les personnes qui s'intéressent au Blason populaire liront cet ouvrage avec le plus vif intérêt et ne manqueront pas d'apprécier, notamment, sa très intéressante préface, qui contient un bon exposé pittoresque du sujet.

O. C.



## LES FRANCS-JEUX DE STEMBERT (VERVIERS)



L'ÉPOQUE où je réunissais les éléments d'une monographie historique sur la commune de Stembert (1) un compatriote, M. Toussaint Cardol, instituteur du lieu, eut la bonne obligeance de me communiquer deux petits manuscrits constituant une relation des anciennes réjouissances locales connues sous le nom de Francs-Jeux.

*Wallonia* voulant emprunter à mon petit bagage de folkloriste, je me disposais à rédiger une relation aussi complète que possible de ces Jeux de Stembert; il m'a paru plus simple de transcrire textuellement les manuscrits qui, dans un style naïf mais consciencieux, constituent un chapitre de lecture assez agréable.

Le premier de ces documents n'est autre que le Règlement de la communauté de la Jeunesse, pour ce qui concerne les Francs-Jeux. Cette communauté ou société, réunion des hommes non mariés de la paroisse, qui se constitue en différents lieux pour parer à l'organisation des fêtes de village n'avait pas, à Stembert, les Francs-Jeux seuls dans ses attributions; elle s'occupait aussi des autres « festivités », notamment de la Cour du Coucou (2). Mais elle ne jouissait de la « franchise » qu'en ce qui concerne les Francs-Jeux. Ceux-ci, en effet n'étaient pas périodiques et avaient un but bien précis : celui de fournir, quand il en était besoin, de l'argent pour les besoins de l'église paroissiale; les Jeux avaient donc un but financier et, dans ces conditions, il y avait lieu à permission de l'autorité supérieure; cette autorisation ne devint plus indispensable en droit dès l'heure où la « franchise » fut accordée, à une époque qu'il nous est impossible d'indiquer. De la « franchise » résultait la nécessité

(1) [*Recherches historiques sur les communes de Stembert et Heusy*, par Arthur FASSIN. — In-8°. Verviers, Remacle, 1890. — O. C.]

(2) Je l'ai signalé ci-dessus t. IV (1896) p. 157, § 4, premier alinéa.

d'une organisation, d'un Règlement. La copie que nous translatons ci-dessous — avec le titre qui figure au manuscrit — paraît être celle d'un document officiel : on s'en convaincra aisément à la lecture.

Le second manuscrit que nous copions est une description à peu près complète des Francs-Jeux. Nous y ajoutons quelques notes dans le but d'assurer, surtout chez nos lecteurs étrangers, la compréhension exacte et complète de la langue souvent fruste de l'écrivain, et nous fournissons, à la fin, des détails complémentaires.

RÈGLEMENT pour les Garçons de la Jeunesse de Stembert qui voudront profiter de la franchise accordée par Monseigneur le comte (comte) de Franchimont, souverain-officier du Marquisat, lesquels devront se conformer aux conditions suivantes.

- 1° La fin principale pour laquelle on fait les Francs-Jeux ne doit point être simplement pour se divertir; mais de tâcher par la vigilance des Garçons de la compagnie des Jeux à faire des restes (*benefices*) pour subvenir aux nécessités de l'église paroissiale du lieu.
- 2° Tous ceux qui voudront être admis dans la Compagnie des Francs Jeux devront donner 40 sous à un des garçons de la Jeunesse qui sera constitué pour les recevoir, lequel mettra leurs noms par écrit; si cela se peut, les dits sous seront remis au jour de compte.
- 3° Tous les garçons des jeux devront rendre à chaque fois un vieux escalin qu'on leur rendra tous les jours après qu'il auront reconduit leurs filles et celui qui donnera davantage le perdra.
- 4° Tous ceux qui seront des jeux devront être respectueux et obéissants à leurs supérieurs.
- 5° Ils devront avoir soin de ne pas s'enivrer et de ne donner scandale à personne.
- 6° Il est défendu de jurer le Saint Nom de Dieu sous peine d'une amende de 10 sous chaque fois qu'on le jurera, lesquelles amendes seront distribuées aux pauvres de la paroisse.
- 7° Il est défendu de faire aucun bruit ni vacarme mal à propos.
- 8° Les garçons des Jeux doivent être vigilants à faire le profit autant qu'il sera en leur pouvoir.
- 9° Il est défendu de faire aucun bruit pendant qu'on jouera les sérénades.
- 10° Tous ceux qui seront enrôlés dans la compagnie des Francs-Jeux s'obligent en même temps de soutenir tous les anciens droits et privilèges, qui leur ont été donnés par Monseigneur le Comte de Franchimont.
- 11° Qu'il faut se comporter en braves garçons, et déférer l'honneur aux étrangers, tant pour l'honneur que pour le profit des Jeux.
- 12° Les garçons des Jeux peuvent mettre (*donner, placer*) un ruban à qui que ce soit, au moyen de (*mais chacun doit*) rendre au boursier l'argent qu'il aura perçu et il en recevra d'autres [rubans].

13° La Jeunesse doit se trouver à l'heure que le Grand-Boursier dira, et mettra son épée comme on la porte ordinairement.

14° Chaque garçon des Jeux doit se contenter d'avoir un verre de Brandevin le matin et un soir. Ceux qui en voudront davantage devront les payer.

15° Il est défendu de jouer avec les épées de peur de se faire du mal.

16° Tous les garçons qui seront des Jeux devront amener chaque une fille après-midi, et une au soir, sans quoi les défailants devront donner pour chaque fois 10 sous.

17° Tous les garçons des jeux devront se trouver chacun avec leur Boursier pour aller jouer les sérénades.

18° Tous les garçons des jeux doivent se trouver ensemble pour aller à l'église, surtout ceux qui n'auront point d'empêchement légitime.

19° Qu'il ne sera permis à aucun des Jeux de danser avec la pipe à la bouche sous peine d'une amende de 3 sous pour chaque fois.

20° Les quatre porteurs de rubans ne seront pas obligés de mener une fille aux Jeux de l'après-midi mais ils seront obligés d'amener chaque une le soir.

21° S'il se trouve quelqu'un dans la compagnie qui soit réfractaire aux conditions susdites il n'a qu'à dire son sentiment, car en gardant le silence il tiendra toutes conditions bonnes et valables.

### Description des Francs-Jeux

« Je veux montrer les règles que doit observer la Jeunesse dans la pratique des Jeux Francs depuis le commencement jusqu'à la fin, afin que celui qui n'y aurait jamais assisté puisse les exécuter sans le secours de ceux qui y ont déjà assisté (1).

» Voici comment les jeunes hommes font leurs Apretis pour commencer les jeux et ensuite comme ils les commencent.

» S'étant donc enrôlés chez un constitué de la Jeunesse pour donner leurs noms et 40 sous de paye, les plus respectueux ou les plus capables doivent se munir de la permission du Souverain officier de Franchimont, à qui comme de coutume, et selon la tradition des ancêtres on est obligé de faire présent d'une paire de Gant Blanc ou une pièce d'or ou d'argent équivalente, ce qui est pratique que je sais (2) et que j'ai entendu raconté des Bourgeois qui les ont faits l'an 1760 et 1764. Car pour l'an 1749, dont je fus autrefois de la Compagnie et les autres fois antérieures comme en 1732, 1719, 1707 et autres, M. de Stembert qui était Lieutenant Gouverneur voué Héréditaire de la Ville et le ban de Verviers ne donnait point de Permission et ne recevait rien de la Jeunesse que l'honneur qu'on pouvait lui faire. Mais porté pour les intérêts de l'Eglise et pénétré de la Franchise et des

(1) Ces « règles » ne sont donc que traditionnelles, non « réglementaires ».

(2) Lisez : « ce qui est pratiqué, ainsi que je le sais par moi-même, et pour l'avoir entendu raconter... etc. »



privileges des Francs-Jeux, il suscita lui-même ceux de 1749 afin de les voir encore une fois avant de mourir. D'ailleurs comme il était de grand-âge il les avait vu faire bien des fois avec plaisir; attirant chez lui tout ce qui était de Grand et d'amis pour faire le profit des Jeux; il est aussi à remarquer que le temps n'étant point borné pour le faire, un souverain officier ne peut pas non plus refuser la permission (1).

» Cette permission obtenue, ils doivent ajouter [de l'argent] pour faire de la bière et la mettre dans une maison propre et commode qu'ils loueront de même. De même se procurer du bon Genièvre et la meilleure marche (2) qui peut se faire, se procurer des pintes, des verres et des rubans. Savoir: des ceintures noires pour les ecclésiastiques, des rubans noirs de la longueur de cinq quarts, des fins blancs, un pour la Vierge à l'Eglise un pour St-Nicolas, P<sup>mo</sup> et un pour Ste-Barbe; un pour M<sup>r</sup> le Curé, un pour M<sup>r</sup> le Margueillier, un pour M<sup>r</sup> le Bourguemestre et chaque Commissaire qu'il y a dans l'endroit car ceux qui peuvent être à Heusy et à Mangombroux (3) on ne leur met que quand ils viennent dans le lieu. Il est aussi nécessaire de se procurer des bons Joueurs de Violons pour pouvoir servir en tout genre (4).

» Tout cela [est] ainsi apprêté [pour le jour anniversaire de] la dédicace qui est toujours le Dimanche après la fête de St-Denis, qui est toujours le 9 octobre.

» La veille de cette fête solennelle les Jeunes hommes s'assemblent le soir dans la maison qu'ils ont loués avec leurs instruments [musiciens] pour commencer les Jeux et ensuite ils présenteront la liste [des inscrits] au Bourguemestre et aux Commissaires qu'ils auront convoqué auparavant, ou à ce défaut en cas d'empêchement légitime à quelqu'homme de probité qui connaisse la jeunesse et surtout que les uns et les autres qu'il convoque soient impartiaux attendu que ceux qu'ils éliront pour Boursiers et porteurs de rubans seraient pour ainsi dire dévoués à ces offices puisque c'est d'eux que dépend tout le règlement et le profit des Jeux, sans regarder s'il y a des plus justes les uns que les autres, il ne faut que de savoir vivre en honneur; respectueux, prudent, civile, bienfaisant, humble, doux, affable, complaisant, en un mot il faut regarder au plus vertueux sans s'attacher par respect à la vieillesse, aux parents ni au tout autre objet contraire à la vertu.

» Cette élection ainsi faite en particulier, ils rentrent dans la chambre où les jeunes hommes se rencontrent, et, ayant demandé silence, un de ces

(1) Il en est donc bien comme nous le disions: on ne sollicitait la permission que par déference, et c'était un droit d'organiser les Jeux quand le besoin s'en faisait sentir pour les travaux de restauration ou d'embellissement de l'église de la paroisse.

(2) Lisez: le meilleur marché possible.

(3) Heusy et Mangombroux, à cette époque hameaux de Stembert. Par arrêté royal du 21 décembre 1837, le hameau de Heusy et une partie de Mangombroux ont été érigés en commune séparée. — Chaque commissaire était le délégué, l'élus chargé de représenter la section aux assemblées communales.

(4) Pour servir en tout genre, c'est-à-dire pour la marche du cortège, pour relever l'office et diriger la danse,

Messieurs ayant ainsi la liste des Jeunes hommes et les ayant mûrement examinés selon leur désir, [leur dit qu'] ils ont élu pour grand Boursier M. un tel et pour second un tel et pour Boursier de la cave 1. M<sup>r</sup> un tel, pour porteur de rubans au grand Boursier, M<sup>r</sup> des Telles, ensuite ils prennent un large ruban de couleur verd, long de trois aunes et demi, qui est la livrée du grand Boursier et la lui mettent en écharpe, ensuite un même ruban couleur de feu au second Boursier, et un même, de couleur rouge-cramoisi, au Boursier de la cave. Quant aux porteurs de rubans, on les distingue par une coquarte au chapeau de la livrée (de la couleur) des deux Boursiers.

» Cela étant fait de la manière [ainsi] usitée, on prend le règlement des Jeux (2), et on le lit tout haut à la Jeunesse afin de faire observer exactement toutes les conditions qui y sont contenues aux Jeunes hommes qu'ils (qui) y doivent acquiescer en disant oui, ou s'il se trouve un à contredire, ou a ne pas se soumettre entièrement aux règles ou conditions, il pourra sortir de la compagnie parmis (hormis) laissant les 4 escalins qu'il a donné pour se faire inscrire.

» Cela ainsi pratiqué, le grand Boursier prend les rennes du Gouvernement des Jeux et à dix heures, on se dispose pour les sérénades qu'on joue ordinairement 1<sup>o</sup> à St-Nicolas, patron de la paroisse, 2<sup>o</sup> au curé, 3<sup>o</sup> au Margueillier, 4<sup>o</sup> au souverain officier s'il demeurerait dans le lieu, 5<sup>o</sup> au Bourguemestre, 6<sup>o</sup> au commissaire de l'endroit et pas à d'autres et ensuite la Jeunesse prend son repos jusqu'au matin de la dédicace.

» Le jour de la dédicace, la Jeunesse se trouve à la maison des Jeux vers les 8 heures pour commencer les règles des Jeux qui sont tels que j'ai déjà vu célébrer 9 fois, savoir: l'an 1749, 1760, 1764, 1774 et que les autres témoins qui vivent encore peuvent témoigner les avoir vu les années antérieures, comme l'an 1707 comme conté par le tableau de St-Hubert qu'on voit à l'église, l'an 1719, id. par l'autel de Ste-Anne (3) où les dates des années sont posées et qui sont des anciens documents faits par les restes (bénéfices) des Jeux-Francis.

» La Jeunesse était donc assemblée, les Boursiers sortent et se mettent à la tête. Le Grand-Boursier prend la liste des jeunes hommes et les accouple deux à deux tels qu'ils doivent marcher et se suivre pendant toute la dédicace (toute la fête).

» Cela fait, les instruments marchent en jouant vers l'église, le second Boursier donne la droite au premier pendant toutes les marches jusqu'au mercredi matin, jour auquel le second Boursier commence son jeu et dont le premier Boursier rend la droite au second.

(1) Celui qui était chargé de la vente des liqueurs.

(2) Il s'agit de la pièce officielle publiée ci-dessus.

(3) Le tableau représentant sainte Anne a été remplacé lors de la restauration de 1860, par la statue actuelle de la Vierge. La toile a été remise dans les combles de l'église. Quant au tableau figurant saint Hubert, je ne me souviens pas de l'avoir vu; mais il y a parmi les médaillons signés « V. Renier, 1860 » qui ornent la grande nef, un portrait de saint Hubert et un autre de sainte Anne qui sont destinés vraisemblablement à garder le souvenir des toiles enlevées.

» Etant donc arrivé à l'église, le Grand-Boursier prend trois rubans noirs ferrés au bout comme j'ai dit et donne un à chaque boursier, lesquels les prenant par la pointe de leurs épées les mettent de cette sorte : le Grand-Boursier à la Vierge, le second à St-Nicolas et le boursier de la cave à Ste-Barbe.

» Cela fait, ils retournent directement à la maison des Jeux, et ensuite et en même règle que cette première, ils vont chez M<sup>r</sup> le révérend curé mettre un de même qualité au-dessus de la porte puis retournent encore à la maison et vont encore de même chez M. le Vicaire et en cas que le souverain officier réside dans l'endroit comme il se peut faire, il faudrait observer la même règle pour le respect primaire, mais s'il n'y a point de Marguier, ils vont directement chez M<sup>r</sup> le Bourgemestre attacher le même ruban au-dessus de sa porte et ensuite chez les commissaires de l'endroit, de là ils retournent à la maison des Jeux.

» Ces règles de rubans étant ainsi achevées, les Boursiers font tenir près à les suivre quelques hommes de manœuvres avec haches et fermails (*serpes*), pour couper et séparer les hayes qui se trouvent dans le passage de Franchise (1).

» Aussitôt que les deux Boursiers ont remarqué (*marqué à nouveau*) la largeur [du passage] ils partent ensuite de la maison des Jeux et vont en même marche comme ils ont faits aux règles de rubans jusqu'à l'entrée de passage vis-à-vis de la maison Pierre Demarteau. Ou étant arrivés on fait halte au milieu du chemin ; les deux Boursiers tirent leurs épées nues, de même toute la jeunesse des Jeux. Ensuite le second Boursier prend son épée par la main gauche et prend de sa main droite la main gauche du grand Boursier, puis les joueurs d'instruments qui sont derrière eux jouent un menuet. Aussitôt les deux Boursiers se tenant comme j'ai dit avancent par des pas qu'on appelle contretemps sur la première barrière du passage ensuite ils reculent ce qu'ils ont avancés et, criant, font encore le même : ils avancent la troisième fois et marquent la largeur du passage avec leurs épées et comme le premier passage est sans haye, appartenant à M. Beauvois de Verviers, ils avancent à pas de Bourrée dans celui (*le jardin*), tenu localement par M. Denis Brasseur. Etant arrivé au bas de ce jardin, les Boursiers susnommés font encore les mêmes pas avant la haye et ensuite mesurent comme devant, puis ayant pris la largeur avec leurs épées les hommes commissionnés coupent le passage dans la haye qui fait entrée dans celui de M. A. Desneux. Descendant en ligne droite jusqu'à celui de Lambert Jardon et faisant encore les mêmes pas devant chaque haye qu'ils rencontrent et la même mesure, ils entrent dans le jardin de Jacques Jaminet qui joint au chemin dit : Neuf passage ; de là dans les jardins de Constantin Natalis, du Marguier ou de la communauté, de M. Nicolas Bouxha, d'Antoine Valentin, de Nicolas Hodiament, de Laurent Dechesne, de Christiane Niset, de Nicolas Hanlet et enfin dans celui de Géréon Paschasi où est au milieu le vieux poirier.

(1) Passage de Franchise, c'est-à-dire l'itinéraire consacré par l'usage.

» Etant arrivé au dit Poirier, les Boursiers le reconnaissent (*frappent*) par trois coups d'épées, puis ils remontent un peu à droite et rentrent par un autre passage qu'ils coupent encore en chemin s'il y a hayes. De celui du dit Paschasi dans celui de Nicolas Hanlet en tirant en droite ligne pour prendre leur passage entre la maison et la Grange du dit Hanlet, espace de terrain que les propriétaires et ceux qui ont construit la dite maison ont toujours reconnu passage de Franchise et de là ils viennent en droite ligne jusqu'au chemin qui conduit à l'Eglise (1), ou étant arrivé et ayant fait les formalités comme à la première entrée ils retournent à pas de bourrée, jusqu'au poirier des Jeux ou avant de faire les danses usitées on met un ruban vert de la livrée des premiers Jeux au sommet du dit poirier et ensuite on commence les danses, savoir : seul un tour en bourrée à l'entour du poirier et cela par trois fois, puis pour finir ils se mettent en ronde et danse seulement une danse, et ayant finis, ils rentrent selon le rang et l'ordre que j'ai prescrit dans la maison des Jeux jusqu'à ce que l'on sonne à (*pour*) la Grand-Messe dont ils doivent avoir soin d'y aller tous d'abord (*dès*) qu'on sonne. De même à tous autres offices sans empêchement légitime et le tout en bon ordre.

» Arrivé à l'article d'assister aux offices divins il ne sera pas inutile d'avertir la Jeunesse qu'un des principaux points pour faire briller la dédicace c'est d'avoir de bons joueurs d'instruments, capables de faire honneur et louanges à Dieu par l'harmonie de leurs instruments ; de plus c'est l'église qui fait faire la dédicace pour l'anniversaire de son saint (2), si les instruments n'y harmonient il n'y aura point tant de spectateurs et quoique ce soit une coutume régulière d'y avoir toujours joué il ne s'ensuit pas qu'on peut toujours le taire, il est donc de la prudence de la Jeunesse de se produire la permission du Révérend Curé avant de rien entreprendre.

» Et à moins que d'avoir cette permission je n'entreprendrais jamais les Francs-Jeux. D'ailleurs la maison pastorale est la principale pour mettre les rubans et par conséquent celle qu'on a le plus de profit. Il est donc nécessaire de convenir d'intelligence avec le maître de l'Eglise. D'ailleurs c'est une coutume constante et qu'on a toujours pratiquée.

» Le dernier marié mène la Jeunesse à l'offrande (3) pendant toute la fête, et que personne ne s'est jamais présumé de prendre la marche à la Jeunesse pour aller à l'offrande, étant dans sa franchise regardée comme seigneur de l'endroit.

(1) Voici l'itinéraire tel qu'il serait tracé aujourd'hui : Départ maison Demarteau (*au pisse*). — Jardins Vosse, Hissel. Lemarchand, Caro-Navaux, chemin dit le passage, jardins Jean Dechesne, E. Jaminet. Wilkin, Jaminet, Minguet, J. Lejeune et Schafs où était le poirier des Jeux. De là, un sentier ramenait rue de l'Eglise vers le local des fêtes et le poirier.

(2) L'auteur se trompe ici. C'est pour fêter l'anniversaire de l'érection en paroisse ou *dédicace*, Octobre 1591.

(3) Offrande. On a coutume, aux messes d'obseques et des grandes fêtes, de passer à la file dans le chœur pour baiser la patène et déposer une obole pour le prêtre officiant. — L'intervention du dernier marié dans un rôle signalé, ordinairement ridicule, est fréquent dans les traditions. Ce personnage se distinguait également à la Fête du Coucou (Voir ci-dessus t. IV, p. 156, fin du troisième alinéa).



» Après la Grand-Messe la Jeunesse attend ses instruments à la porte de la Cimetière et prennent leurs filles elles marchent au poirier des Jeux ou ayant [fait] trois tours de bourrée, elles ils dansent trois danses en rond avec leurs filles; est permis à tous honnêtes Gens de Danser avec elles; les danses finies, on retourne à la maison des Jeux, danser quelques danses puis on remène les filles pour le diner.

» Ce qu'ayant fait les trois Boursiers prennent chaque un Joueur de Violons et prennent avec eux un porteur de rubans. Ils prennent chaque un quartier de village et font le tour dans chaque famille pour remettre les rubans pendant que les gens dînent afin que l'on puisse profiter des étrangers tout comme des inhabitants et c'est ce qui fait pour ainsi dire tout le Grand profit des Jeux, parce que ce tour de famille avec le reste des [rubans des] Jeux peut toujours rapporter environ cent écus quand le temps le permet, ce qui cause aux Boursiers l'incommodité de [ne] prendre leur réception (*réfection*) que bien souvent pendant les vèpres. »

..

La relation s'arrête ici. Pourtant la soirée avait aussi ses divertissements.

Sous le « poirier des Jeux » on dansait officiellement. Chaque jeune homme devait amener une jeune fille qui, pour être du bal, donnait son obole, selon ses moyens. La donatrice était annoncée aux gens de la danse avec d'autant plus d'éclat que sa libéralité avait été grande.

La nuit venue, on dansait encore au local des Jeunes gens, qui paraît avoir été l'une des deux maisons habitées aujourd'hui par MM. Olivier Wilkin-Ladot et N. Cormann.

Il semble qu'on a délaissé ces Jeux quelques années avant la Révolution française. Le 21 février 1780, le magistrat de Stembert obtint un permis du Prince-évêque de Liège qui l'autorisait à compléter la restauration de la grande nef, commencée en 1773. Les habitants, assemblés en la salle communale, votèrent l'impôt proposé par les administrateurs, pour leur procurer les sommes nécessaires à l'achèvement des travaux; il fut aussi convenu de prélever annuellement à la Caissè commune 600 florins brabançons jusqu'à paiement complet. Cette double décision donne tout lieu de croire qu'on ne pouvait plus songer aux Francs-Jeux pour créer des ressources à la Fabrique de l'église... tout en s'amusant et en faisant « aller le commerce » — ce qui, en l'espèce, n'a jamais déplu. Un grand-oncle paternel m'a affirmé maintes fois que son père lui avait assuré que les Francs-Jeux eurent lieu pour la dernière fois en 1806; mais peut-être n'était-ce là que des « festivités » organisées sous le même nom, sans avoir le même but.

Il nous reste à dire que la relation donnée ci-dessus ainsi que le Règlement n'ont dans le manuscrit aucune date; la personne à l'obligeance de qui nous devons d'avoir pu les publier ignore elle-même à qui ils ont appartenu avant de se trouver dans les vieux papiers de famille où elle les a découverts.

ARTHUR FASSIN.

## MÉTÉOROLOGIE

### Pronostics recueillis en Hesbaye

Suite. Voir ci-dessus p. 149.

#### 3. Pronostics tirés des nuages.



ES nuages moutonnés annoncent : dans l'été, du vent; dans l'hiver, de la neige; et en général, changement de temps. En automne, le ciel plein de nuages blancs promet la grêle. Les nuages qui, après la pluie, descendent près de terre et semblent rouler sur les champs sont un signe de beau temps. Si les nues semblent verticales, en été, et s'il n'y a pas de rosée le matin, il viendra de la pluie. C'est également un signe de pluie si le soleil couchant darde ses rayons vers de grands nuages (*li solo sêche à l'awe*). Une série de nuées longues à bords imprécis qui se montre au coucher du soleil, offrant vaguement l'apparence d'un arbre, avec la nuée longue figurant le tronc (*li cou d' l'abe*) et une série de nuées en éventail figurant les branches (*li tiesse di l'abe*) constitue un ensemble qu'on appelle : *abe Abraham*. Quand *li cou* de cet arbre est tourné vers l'Ouest et *li tiesse* vers l'Est, c'est signe de pluie; si le contraire se présente, c'est signe de beau temps. Lorsque au coucher du soleil, les nuages se forment à l'ouest et se colorent en rouge, signe de vent et de temps sec; si, au contraire, l'astre à son déclin est obscurci par des nuages épais et nombreux, signe de pluie.

Si un arc-en-ciel se montre à l'Orient lors du soleil couchant, il promet tonnerre ou pluie. Si l'on en voit plusieurs qui soient de longue durée dans l'atmosphère tranquille, ils annoncent des troubles

et orages. Quand l'arc-en-ciel paraît plonger dans une rivière — *quand l'arc-Dieu* (1) *à l'eau* (ou *les pids*) *ès l'aice* — c'est signe de pluie. L'arc-en-ciel sans pluie présage trois jours de beau temps et puis trois jours de pluie, ou inversement.

Le brouillard qui ne tombe pas (en pluie) promet de l'eau. Celui qui survient par beau temps et qui se relève en laissant nues au ciel assure le mauvais temps.

La gelée qui commence par *ou vint d'Prusse* ou *vint d'so les buës* « vent de sur les bois » (forêt d'Hertogenwald) dure longtemps.

Si après grand vent la gelée blanche du matin se dissipe en brouillard, le temps devient malsain. Jour sans rosée après jours de rosée annonce pluie. En automne, la gelée blanche annonce la pluie et la rosée annonce le beau temps.

Les éclairs près de l'horizon, sans nuage ni orage, sont un signe de chaleur. Le tonnerre du matin annonce le vent; celui de midi, la pluie; celui du soir, l'orage. Le tonnerre continu par un temps calme présage une bourrasque ou un fort orage. En hiver, les éclairs sont un signe de neige prochaine, de vent ou de tempête.

Le vent d'ouest dit *vint d'Locaye* « vent de Louvain » ou *vint de m'aras trau* « du mauvais trou » annonce la pluie ou la neige. On dit ainsi :

<i>Vint d'Locaye</i>	Vent de Louvain
<i>Plaive ou nivaye</i>	Pluie ou neige

En toute saison le vent du Sud, dit *bon vint d'France*, ou simplement *vint*, est le meilleur de tous et amène du beau temps; toutefois s'il est vacillant par *ou tims mofasse* « un temps mou » c'est-à-dire de chaleur humide, alors il présage de la pluie. Le vent du Nord-Est, dit en hiver *bihe d'Ahe* « bise d'Aix-la-Chapelle » annonce également la pluie. En été *li dreute bihe* « la droite bise », vent du Nord, annonce la persistance du beau temps. En hiver *li bihe à bouyons* « la bise à bouillons » celle qui procède par violentes bouffées annonce la neige; et *li fenne bihe* « la fine bise », bise calme et soutenue, maintient et accentue la gelée.

Les vents qui commencent à souffler pendant le jour sont beaucoup plus forts que ceux qui commencent la nuit.

La rotation du vent de l'ouest au sud-ouest vers le sud est très rare chez nous; elle est aussi très peu durable. Si elle se produit le temps se réchauffe et s'embellit, mais pour une période très courte.

(1) La prononciation et l'explication par les illettrés du pays de Liège varient entre *l'arc-Dyé* « l'arc [?] de Dieu » et *les r'djets* [de solo] « les reflets [du soleil] ». Nous avons hésité entre la forme mythique et la forme naturaliste...

Il y a cependant une exception: quand le cas se présente en septembre, on est assuré de six semaines de beau temps (1).

#### 4. Pronostics tirés de diverses sources

Quand on entend le son des cloches du village voisin plus distinctement que de coutume, s'il fait chaud, c'est signe de pluie; s'il fait froid, le froid augmentera. Quand on voit un clocher plus éloigné qu'il n'a coutume de le paraître, signe de pluie.

Quand l'odeur du fumier ou de la vidange acquiert plus de force, signe de pluie.

Si l'on est las et assoupi avant l'heure, orage ou pluie.

Le froid sensible au talon (souvenir des engelures) est un signe de neige prochaine.

Il fera beau temps si le feu est vif, si la fumée s'élève rapidement. Si, au contraire le feu languit, s'éteint malgré les efforts qu'on fait pour l'animer, si la cheminée fume contre son habitude, tenez pour certain qu'il fera vilain temps.

Quand la braise paraît plus ardente que de coutume et la flamme plus agitée, et surtout quand le même signe se remarque à la flamme de la chandelle ou de la *lamponnette* (lampe à huile grasse), attendez-vous à du grand vent.

Si la flamme de la lampe étincelle et si elle forme des champignons, il y a probabilité de pluie.

C'est encore un signe de pluie que de voir la suie se détacher et tomber dans l'âtre; si elle s'enflamme et pétille autour des marmites et chaudières (*fer des steules* « faire des étoiles ») signe de froid ou de pluie, selon la saison. Ce signe se remarque surtout avec facilité chez le maréchal-ferrant: sur les parois couvertes de suie de son *fornai*, les grains, qui s'enflamment par-ci par-là, semblent se poursuivre, disparaître et renaître; ce sont les *steules à feu*, qui forment, dans leur caprice, un très joli spectacle.

On attend également de la pluie, quand les ardoises et les grès paraissent humides, que la lame de la faux ou de la cognée prend l'humidité et se teinte de bleu et de rose, que le manche de la faux ou de la hache ne glisse pas dans la main; que le crible est distendu; que le fléau est rétif, ne tourne pas régulièrement; que les gerbes pèsent plus qu'à l'ordinaire; que le sel devient lourd; que l'eau des

(1) La règle et l'exception ont été consignées par l'éminent astronome M. FOLIE, dans sa *Petite climatologie de l'amateur*. L'exception lui avait, dit-il, été signalée par un cultivateur ardennais comme se vérifiant toujours, et il la publiait pour mémoire. Or, ce pronostic, qui est également connue en Hesbaye, vient de se vérifier exactement; la rotation dont il s'agit s'est produite fin septembre, et le beau temps dure toujours au moment où nous écrivons cette note (11 novembre.)



mares est trouble et boueuse. Les signes contraires indiquent naturellement le temps sec.

### 5. Signes précurseurs du fort hiver

Les souris des champs font leur nid sur les buttes. Les oies sauvages, les cigognes et les hérons sont passés avec grand bruit. Il y a eu beaucoup de *purualles* « prunelles » et de *pêchattes* « baies d'aubépine », de noix et de noisettes. Il y a eu beaucoup d'étoiles filantes en août. Les oignons sont « bien habillés » c'est-à-dire qu'ils ont une ou plusieurs pelures épaisses. A l'approche du froid, les abeilles ont fermé hermétiquement les entrées de la ruche avec leur cire; en réalité, elles doivent bien y laisser un trou pour recevoir l'air, mais cette ouverture est presque imperceptible.

O. COLSON.



## SORCELLERIE

### Un type de sorcier



Un pays béni au point de vue du folklore — le pays de Chimay — nous a révélé, en 1889, un vieux berger presque nonagénaire, mais encore vert, qui constitue un curieux type de sorcier.

Il se nomme Louis Dupuis et habite, à Baillières, une petite chaumière isolée, composée de deux pièces très exigües.

Pas d'étage à la mesure. Dans la première pièce, le plafond très bas, l'immense cheminée avec son manteau de lustrine fanée et sa plaque de fonte; au mur, une petite barre à canettes très jolie, supportant quelques vieilles faïences dépareillées. Tout au fond, se trouve la chambre à coucher renfermant l'alcôve et une petite étuve chauffée avec du bois. Sur des planchettes, le long des murs, quelques bouteilles contiennent des liquides de tons divers, dans lesquels grouillent des racines et des herbage. Louis Dupuis est grand, sec, et se tient encore droit comme un charme. Dans la bouche, souvent entr'ouverte, la langue se meut de côté d'une façon très étrange : c'est l'apoplexie lente qui produit cet effet bizarre.

Assis sur sa chaise recouverte d'une peau de mouton, il se laisse volontiers interroger.

Louis Dupuis a la réputation d'être le premier sorcier du pays, mais un sorcier bienfaisant, dont l'action consiste surtout à détruire les mauvais sorts jetés par ses confrères.

A peine avions-nous prononcé le mot de sorcellerie que la figure du vieux berger s'illuminait d'un gai sourire :

— « Croyez-vous donc à cela ? » demanda-t-il d'un ton railleur.

— « Non pas, mais j'éprouve vis-à-vis de ces croyances, un vif sentiment de curiosité et je suis toujours heureux d'en découvrir de nouvelles. »

Je m'installai en face du bonhomme, tout près d'un bon feu de bois et je le laissai commencer de sa voix chevrotante :

— « J'avais, disait-il, dans ma jeunesse, un vieux livre dans lequel j'ai appris beaucoup de bonnes choses. Ce bouquin était intitulé : *Le grand secret du pape Honorius III*. On y trouvait les poisons qui, mélangés à un fruit, n'agissent que très lentement et font longtemps traîner le malade.

» Je savais détruire l'influence des mauvais sorts. On m'a appelé un jour dans une ferme où tous les agneaux crevaient sans qu'on eût pu en trouver la cause.

— « Pensez-vous que ce soit un sort ? » me demanda le fermier.

— « Oui, répondis-je et je vais le tirer..... »

J'avais vu dès mon entrée dans la bergerie de quelle maladie les agneaux mouraient. Le froid les enlevait tous un à un. Je fis sortir tout le monde, et après avoir fait boucher toutes les ouvertures, je rentrai dans la bergerie en bénissant de la main droite et répétant à haute voix la formule d'exorcisme : « Hérosius, Vêrus, Vacabus ! »

Je pris alors un agneau étendu, à demi-mort, sur sa litière, et je le fis transporter dans la cuisine, près du feu de bois qui brûlait dans la cheminée.

— « Dans une demi-heure, dis-je, il retournera seul têter sa mère. » Mes prédictions se réalisèrent à la lettre.

L'opération fut renouvelée aux autres agneaux qui présentaient les symptômes du mal et plus un seul décès ne se produisit. C'est que je savais discerner la cause de l'affection et j'employais immédiatement le remède nécessaire, après avoir fait quelques cérémonies fantaisistes, sans lesquelles mes prescriptions auraient semblé devoir être sans valeur. »

On venait aussi chercher Louis Dupuis pour arrêter les progrès du feu, dans un incendie. Il faut, dans ce cas, être seul pour opérer, sinon l'un des opérateurs doit mourir de langueur dans l'année.

Le remède consiste dans ces paroles dites à haute voix, en esquissant des signes de croix de la main :

« Feu de Dieu, éteins ta chaleur et ta rigueur, comme Judas perdit sa couleur, en trahissant N. S. Jésus-Christ. »

Il est nécessaire de dire, chaque jour, pendant six semaines, cinq *Pater* et cinq *Ave*. C'est une pénitence qu'on s'impose pour l'ordre que l'on a eu l'audace d'intimer à Dieu.

Le feu, assurent les bonnes gens, une fois l'objurgation récitée, ne progressera plus.

Lorsqu'une personne se prétendait possédée du démon, pour chasser l'esprit malin de son corps, le sorcier avait une huile qui, en

brûlant, émettait des rayons confus qui reflétaient d'une façon difforme les figures des personnes présentes. Dans ces formes bizarres, rendues plus mystérieuses encore par l'obscurité qui régnait dans la salle, le patient pensait voir les mauvais esprits et recouvrait toute sa tranquillité, comme ce malade qui, ayant bu à une source, avait cru avaler une anguille : le médecin lui fit une légère incision au creux de l'estomac et, après une forte pression, exhiba aux yeux du malade imaginaire, une anguille qu'il avait apportée avec lui.

« Une autre fois, nous dit encore Louis Dupuis, un marchand de vaches est venu me demander à quoi il pouvait attribuer la perte de plusieurs de ses bêtes. Il se prétendait ensorcelé et me promettait une bonne récompense si je voulais détourner le sort qui pesait sur lui.

— « Allez me chercher une brassée du foin que vous donnez à vos vaches, » lui dis-je.

Après avoir examiné le fourrage qu'il m'apporta, je continuai très gravement :

— « J'en sais assez ! »

— « Quel est le sorcier ? » me demanda le marchand.

— « C'est vous. »

— « Moi ? »

— « Oui, il n'y en a pas d'autre que vous. »

Je fis alors quelques gestes bizarres, des signes de croix en marmottant une formule d'exorcisme, puis je lui dis :

« Le fourrage que vous donnez à votre bétail doit être employé comme fumier, car il contient une herbe appelée la « vache à lait » qui est un poison pour vos laitières. »

« Le remède était facile à trouver mais cependant, on n'aurait pas cru à son excellence, si je n'avais pas fait « toutes mes petites grimaces. »

Il est utile de faire remarquer que beaucoup de bergers, camarades de Dupuis et réputés sorciers comme lui, n'avaient pas son talent d'observation ni son scepticisme. Ceux-là se contentaient de pratiques bizarres et connaissaient très peu le pouvoir des simples, les recettes familières, qui, au temps où les médecins étaient rares, formaient le bagage scientifique des guérisseurs.

Ceux-là étaient des charlatans que la justice poursuit et punit avec rigueur, ou bien des hallucinés se croyant réellement sorciers, et agissant de très bonne foi, en débitant leurs formules d'incantation.

Louis Dupuis en a connu de pareils, comme il en a initié d'autres aux principes de son art.

On cite des guérisons qu'ils ont opérées. Il n'y a là rien de